

Royaume du Maroc



Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Secrétariat Général
Direction de la Promotion
Immobilière

Direction de la Promotion Immobilière

Dossier de demande de conventionnement
des projets de logements sociaux

1. Une convention, en quatre (04) exemplaires originaux, non datée et dûment signée et cachetée par le promoteur. Première page doit figurer l'entête de la société
2. Un cahier de charges dûment signé et cacheté par le promoteur en deux exemplaires (02) originaux. Première page doit figurer l'entête de la société
3. une fiche synthétique relative au (x) projet (s) en deux (02) exemplaires dûment signée et cachetée par le promoteur ;
4. Le statut de la société du promoteur immobilier en deux (02) exemplaires.
5. Fiche relative à la société (date de création, missions, projets et travaux réalisés, Actionnaires ou associés ...) (02)
6. Lettre d'accompagnement du dossier adressée au Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville.